

-----  
6° Arrondissement Municipal

58, rue de Sèze  
-----

*Service Gestion Décentralisée*

Lyon, le 14 novembre 2016

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Présidence de M. BLACHE**

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU MERCREDI 2 novembre 2016**

- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme SERVIEN
- Appel nominal
- Approbation des procès-verbaux des séances des 12 & 29 septembre 2016 : **UNANIMITÉ**

**PRESIDENT** : Monsieur BLACHE, Maire

**SECRETAIRE ELUE**: Mme SERVIEN

**PRESENTS** : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme LEVY, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, M. HEKIMIAN.

**EXCUSES** : Mme NACHURY, Mme BALAS, M. GRACI.

**DEPOTS DE POUVOIRS** : M. LAUPIES a déposé pouvoir pour voter pour Mme NACHURY ; M. AUGOYARD : pouvoir de Mme BALAS ; Mme HAZERAN : pouvoir de M. GRACI.

**ABSENTS** : M. FENECH, Mme MICHAUX.

M. BLACHE propose de désigner Mme SERVIEN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*Mme SERVIEN procède à l'appel nominal.*

### **Approbation des procès-verbaux des séances des 12 et 29 septembre 2016**

**Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.**

**Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.**

### **Rapport 06.16.305 – Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances**

M. BLACHE rapporte ce dossier.

Dans une démarche générale de modernisation de l'administration, de réduction des coûts et de développement durable et pour faciliter le travail des élus, la ville de Lyon souhaite étendre la dématérialisation des convocations, dossiers de séances des commissions thématiques, Conseils d'arrondissement et du Conseil municipal de Lyon.

Comme l'autorisent les articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : *Toute convocation ... est adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux ou, s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée.* » et L. 2511-10 CGCT, « en l'absence de dispositions particulières, les règles de convocation fixées par ledit code pour le Conseil municipal s'appliquent aux Conseils d'arrondissement ».

La solution technique proposée permettra de s'entourer des garanties juridiques nécessaires en cas de contentieux amenant la collectivité à justifier des dates d'envoi des convocations et pièces attachées.

Ainsi, pour les conseillers en faisant le choix, la convocation et le dossier de séance seront adressés par voie électronique.

L'outil proposé comprendra 2 éléments principaux :

- un espace extranet dédié dans lequel les élus pourront accéder de manière sécurisée aux pièces de la séance en cours ainsi qu'à celles des séances précédentes. Ils pourront alors télécharger sur leur équipement informatique le dossier de séance complet ou les projets de délibérations unitairement dans un format permettant un travail sur chacun des documents avec un maximum de souplesse. Cet espace sera accessible à partir de n'importe quel accès internet. Il nécessite donc une connexion internet (wifi ou filaire).
- un mail de convocation permettant de télécharger, notamment, le dossier de séance.

Un recensement des besoins a été fait en mairies d'arrondissement et en mairie centrale de manière à équiper en bornes wifi les salles accueillant les différentes instances ainsi que, le cas échéant, les salles de réunions préparatoires à celles-ci. 3 salles de réunion et la salle du Conseil municipal sont équipées.

Le budget prévisionnel de l'opération sur 5 ans est de 564 850 € en coût de fonctionnement pour la gestion papier, 252 500 € pour l'investissement, 20 000 € en coût de formation/assistance au démarrage). Enfin, le coût de fonctionnement en gestion dématérialisée est évalué à 300 100 € (coûts de fonctionnement récurrents).

Cette évolution nécessitait qu'une très large majorité d'élus se prononce en sa faveur. Il s'avère qu'endate du 7 octobre 2016, sur 221 élus, 93,2 % se sont prononcés en faveur de la dématérialisation, soit 206 élus.

Le déploiement du matériel dépendra de la fonction occupée au sein de la ville et/ou de la Métropole de Lyon. L'équipement sera soit un ultra book soit une tablette.

Les élus ayant fait le choix d'utiliser leur matériel personnel (ou mis à leur disposition par une autre structure) ne seront pas équipés par la Ville de Lyon. Toutefois, le dispositif de dématérialisation proposé par la Ville de Lyon est compatible avec ce matériel.

La livraison de l'espace extranet aux élus est prévue pour mars 2017, la présentation de l'utilisation des tablettes et de cet outil sera programmée en avril-mai 2017.

Dans le souci de faciliter la prise en main de l'outil, une période de tuilage numérique / papier sera maintenue pour une durée réduite au strict nécessaire et n'excédant pas deux séances de Conseil municipal, commissions thématiques et Conseils d'arrondissement.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.306 – Paiement du stationnement des autocars dans le parking du Parc de la Tête d'Or**

Mme CROIZIER rapporte ce projet.

Le parc de la Tête d'Or accueille en moyenne plus de 3 millions de visiteurs par an, venus individuellement ou en groupes. Pour faciliter la venue de ces derniers, le parc propose un espace affecté à l'accueil de ces groupes et au stationnement de leurs véhicules, soit 4 993 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir jusqu'à 30 autocars.

Cet emplacement réservé aux autocars a été spécifiquement aménagé pour permettre la circulation et le stationnement de ces véhicules à fort tonnage (revêtement en stabilisé gore). Un suivi et un entretien réguliers sont assurés par la collectivité.

Il vous est proposé de mettre en place un tarif de stationnement pour toutes les catégories de véhicules concernés à l'exception des véhicules d'urgence prioritaires et des véhicules transportant des personnes handicapées.

Le tarif du stationnement de ces véhicules serait fixé de manière forfaitaire et indivisible, à 20 € par jour et par véhicule.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.307 – Evolution du dispositif et du tarif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles.**

M. LAFOND présente ce dossier.

Il indique qu'il y a une évolution sur le tarif de stationnement pour les professionnels. Il souligne que le stationnement est un levier essentiel au service des politiques de mobilité et d'aménagement urbain, permettant un meilleur partage de l'espace public et de renforcer le dynamisme et l'attractivité de la ville.

La mobilité a considérablement évolué à Lyon depuis la dernière réglementation tarifaire du stationnement sur voirie en 2009, évolution vérifiée par les résultats des enquêtes Ménages Déplacements réalisées respectivement en 2006 et 2015 par le SYTRAL sur le périmètre de Lyon-Villeurbanne et par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Une évolution du dispositif et du tarif de stationnement adapté pour les professionnels mobiles est donc prévue avec une simplification et modification des grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie ; La Ville de Lyon avait mis en place un tarif de stationnement adapté pour les professionnels mobiles en septembre 2011.

M. LAFOND projette les grilles et bénéficiaires de cette nouvelle tarification. Elle était limitée aux véhicules utilitaires des entreprises domiciliées sur le territoire du Grand Lyon exerçant les métiers suivants : Installation électrique, Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux, Installation et entretien de climatisation et chaufferie, Installation de chauffage individuel, Menuiserie bois, Menuiserie PVC, Métallerie, serrurerie,

Travaux de miroiterie de bâtiment, vitrerie, Fabrication de réfrigération industrielle avec une durée de stationnement autorisée de 4 heures (contre 1h30 en zone Presto et Chrono, et 3 heures en zone Tempo). Le changement de tarif se fera comme suit

	Tarif actuel Presto	Tarif actuel Chrono Tempo		Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
	0 €	0 €	<b>30 min</b>	<b>0 €</b>
1h00	1,00 €	1,00 €	<b>1h00</b>	<b>0 €</b>
1h30	2,50 €	1,00 €	<b>Au-delà de la 1<sup>ère</sup> heure</b>	<b>1.50 €</b>
2h00	2,50 €	2,00 €	<b>2h00</b>	<b>2,09 €</b>
	4,20 €	3,00 €	<b>3h00</b>	<b>3,28 €</b>
3h00	4,20 €	3,00 €	<b>4h00</b>	<b>4,48 €</b>
	5,90 €	4,00 €	<b>5h00</b>	<b>5,68 €</b>
4h00	5,90 €	4,00 €	<b>6h00</b>	<b>6,88 €</b>
			<b>7h00</b>	<b>8,08 €</b>
			<b>8h00</b>	<b>9,28 €</b>
			<b>9h00</b>	<b>10,48 €</b>
			<b>10h00</b>	<b>11,68 €</b>

Il précise qu'un abonnement annuel payant de 240 € par véhicule est prévu. D'autre part, un paiement dématérialisé (mobile, internet, serveur vocal) a été mis en place en octobre 2016 permettant de gérer à distance son abonnement et son stationnement. D'autre part, les sociétés de dépannage d'urgence ne sont pas uniquement situées sur le territoire de la Métropole, il est donc prévu la suppression de la limitation géographique du territoire de la Métropole.

Il ajoute que le dispositif sera applicable aux professionnels de l'urgence, aux professionnels mobiles de la santé en visite aux patients pour faciliter l'intervention de ces professions et l'accès aux soins pour nos concitoyens.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.308 – Simplification et modification des grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie.**

M. LAFOND est rapporteur de ce projet de délibération.

Il poursuit sur la base des mêmes études que dans le rapport précédent, qu'il était nécessaire d'adapter les grilles tarifaires du stationnement sur voirie et de les simplifier. On est donc passé de 3 tarifs dans la journée à deux. Il précise que la grille tarifaire CHRONO disparaît. Il ne restera donc à partir du 1er janvier 2017 que deux tarifs. On enregistre, certes une légère augmentation de ceux-ci mais cela permet une meilleure rotation des véhicules. Les résidents ne sont pas touchés car l'abonnement reste identique. La durée minimale de stationnement sera de 16 minutes.

La grille tarifaire est donc la suivante comme indiqué sur l'écran avec notamment le dispositif en cas d'alerte pollution:

<b>PRESTO</b>	<b>TEMPO</b>
1,00 € jusqu'à 30 minutes	0,50 € jusqu'à 20 minutes
10 centimes par tranche de 5 min jusqu'à 35 minutes	10 centimes par tranche de 4 minutes jusqu'à 2h46
10 centimes par tranche de 3 min jusqu'à 1h00	10 centimes la dernière tranche de 14 minutes jusqu'à 3h00
10 centimes la minute supplémentaire après 1h00 et jusqu'à 1h30	
Paiement minimum 1,00 € maximum 5,00 €	Paiement minimum 0,50 € maximum 4,00 €
Durée minimale 16 minutes Durée maximale 1h30	Durée minimale 16 minutes Durée maximale 3h00
Horaires 9h00 à 19h00	Horaires 9h00 à 19h00
Payant en août	Gratuit en août (sauf en cas d'alerte pollution de niveau 3)
Pollution en cas d'alerte pollution de niveau 3  - Gratuité du stationnement sur voirie pour les titulaires du dispositif résident  En cas de circulation alternée :  Gratuité du stationnement sur voirie pour les titulaires du dispositif résident, les véhicules non-autorisés à circuler et les véhicules électriques.  Doublement des tarifs du stationnement payant sur voirie pour tout autre usager.	Pollution en cas d'alerte pollution de niveau 3  - Gratuité du stationnement sur voirie pour les titulaires du dispositif résident  En cas de circulation alternée :  Gratuité du stationnement sur voirie pour les titulaires du dispositif résident, les véhicules non-autorisés à circuler et les véhicules électriques.  Doublement des tarifs du stationnement payant sur voirie pour tout autre usager.

M. HEKIMIAN a comparé les tarifs, le tarif chrono disparaissant intégré dans le tarif presto sur certaines tranches de temps de stationnement avec la disparition du quart d'heure gratuit, on arrive à un doublement des tarifs, cela montre donc une augmentation sensible du coût pour l'utilisateur. Il peut comprendre que la ville recherche des ressources supplémentaires mais eu égard au poids déjà très élevé voire excessif des impôts, prélèvements, redevances et autres, il se prononcera contre ce projet.

A un certain moment, quand on augmente d'un côté, il faut un allègement de l'autre, ce qui n'est pas le cas. On assiste là à une augmentation très sensible du coût du service pour certaines zones. Il est d'accord avec la nécessité des rotations mais c'était déjà le cas, quant à l'argument de simplification, il vaut ce qu'il vaut. Pour des raisons de prélèvements en augmentation, il est opposé au dossier.

Il reste qu'on pourrait localement donner l'exemple en amorçant une décade de tout ce qu'on peut payer au titre de l'utilisation des services publics locaux et nationaux.

M. LAFOND répond que sur la fiscalité, il n'y a pas de lien. En tout état de cause, tous les candidats à l'élection présidentielle parlent de baisser la fiscalité donc on espère qu'elle baissera. Il s'agit surtout d'inciter le public à laisser les véhicules chez eux. Ensuite, le ¼ heure gratuit est gommé mais on a ouvert plus largement aux professionnels afin que les travaux puissent être faits dans l'arrondissement et que les professionnels de santé puissent trouver à se garer.

M. DAVID demande s'il est prévu un élargissement du périmètre résident. Aujourd'hui, il s'arrête rue Duquesne, toutefois permettre une extension comme elle était censée se faire depuis de nombreuses années serait bien. On s'est battu pour avoir cette extension vers le parc de la Tête d'or depuis fort longtemps. Augmenter les tarifs, c'est approprié dans le cadre de la rotation, cela dissuade mais cela ne fluidifie pas totalement.

Ainsi dans le nord de l'arrondissement, il n'y a pas de rotation car il n'y a pas de stationnement. Il ne comprend pas que cela ne se fasse pas considérant le nombre d'années où cela a été demandé.

M. LAFOND dit qu'il est important de financer cette extension. Il a eu une réunion avec M. BLACHE en mairie centrale. Il a été confirmé qu'une extension va avoir lieu sur Bellecombe dans la continuité aussi avec les aménagements du cours Lafayette. Cela évitera que les personnes de Villeurbanne viennent se garer sur Bellecombe car le stationnement y est devenu payant. Ainsi l'ensemble de Bellecombe va être soumis à tarification. Cette extension était prévue et il croyait que cela serait soumis à ce conseil mais il

espère que tel sera le cas lors du prochain conseil. Cela avait été annoncé. Il ne restera plus que le périmètre vers le parc de la Tête d'or. M. BLACHE, l'ensemble des élus et lui-même l'ont demandé fermement ainsi la totalité de l'arrondissement sera payant.

M. BLACHE rappelle que ce sont ainsi 2500 places qui passeront payantes lesquelles sont actuellement gratuites. Cela devrait se faire normalement avant la fin de l'année puis 900 places au nord de l'arrondissement, soit 3 400 places supplémentaires disponibles sous peu. Certes, c'est un accord verbal dont il attend la confirmation écrite.

M. LAUPIES souhaite donner une précision à M. HEKIMIAN sur le ¼ heure gratuit. Celui-ci semble avoir disparu. Il n'en est rien. Il a été intégré dans le paiement à la minute. Quand le dispositif sera en place, ce sera payant à partir de la 16<sup>ème</sup> minute.

Il ajoute qu'une tarification payante peut certes apporter une rotation mais actuellement seuls 25 % des personnes paient leur stationnement car il n'y a pas assez de personnel pour contrôler les véhicules. Certains préfèrent donc prendre le risque d'être verbalisés prenant le risque de payer 17 € plutôt que d'acquitter le paiement. On a actuellement un agent pour 450 places de stationnement, cela passera à 320 places en 2017 avec le personnel qui est en train de se reformer. Cela permettra un meilleur contrôle.

**M. HEKIMIAN vote CONTRE.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**Rapport 06.16.309 – Programmation Pluriannuelle d'Investissement - Augmentation du montant de l'opération 60020589 « Ouverture de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020 » - Programme 00006 AP n° 2015-3**

M. DUVERNOIS présente ce rapport.

Il indique que le nombre d'enfants scolarisés sur la Ville de Lyon augmente chaque année. Les prévisions démographiques confirment la poursuite de cette croissance. Des travaux et mobiliers sont donc nécessaires lors de chaque rentrée scolaire.

Le montant initialement accordé de 800 000 € s'avère insuffisant pour les ouvertures de classes pressenties en 2017, 2018, 2019 et 2020.

M. DUVERNOIS précise qu'il est proposé une augmentation de 1 000 000 € sur cette opération et de porter le montant global de l'opération à 1 800 000 €.

Il ajoute que le 6<sup>e</sup> arrondissement en a bénéficié, notamment avec l'ouverture de classe à la maternelle Montaigne-Ferry et le nombre d'habitants et d'enfants augmentant la prévision budgétaire s'était avérée insuffisante.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**Rapport 06.16.310 – Programmation PEDT 2016-2017 - Ajustements et compléments**

M. DUVERNOIS présente ce dossier

Pour ce dossier, la Ville propose des ajustements et compléments à la programmation des projets des écoles et accueils de loisirs sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire. Lors du conseil d'arrondissement du mois de septembre, le conseil avait approuvé la programmation de ces projets. Il s'agit avec ce rapport de compléments et notamment d'annulation de subventions sur certains projets notamment des classes péniches prononcées par l'Education Nationale.

Il précise que des subventions sont attribuées pour des projets scolaires et périscolaires et pour les classes découvertes.

Certains enseignants qui n'avaient pas fait de demandes, celles-ci devant être présentées avant la fin de l'année scolaire, elles sont consolidées ensuite, notamment avec les mutations de certains enseignants

Le 6<sup>e</sup> arrondissement n'est pas concerné par ces différentes suppressions ou adjonctions, il ne l'est qu'au travers d'attributions de subventions à des associations sur les temps périscolaires.

Il ajoute qu'il a déploré auprès de Mme BRUGNERA, Adjointe en charge de l'Education qu'il n'y ait pas une délibération globale pour l'année et que l'on soit obligé de saupoudrer les différentes subventions lors de

différents conseils à droite à gauche, enfin plutôt de ci de là. On ne peut avoir une vision globale, pour cela il faut aller piocher dans différentes délibérations. Cela semble fait un peu pour « noyer le poisson » et cela le dérange. Cela concerne le territoire et il s'agit d'une génération prometteuse, c'est l'avenir.

M. BLACHE le souligne à son tour : elle l'est, comme l'était la précédente et celle d'avant.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.311 – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière relative à l'élaboration et à l'animation du Programme d'Intérêt Général immeubles sensibles habitat dégradé dans les 2e, 3e, 5e, 6e, 8e et 9e arrondissements entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'année 2017**

Mme MOULLIN rapporte ce projet de délibération.

Il s'agit de l'opération dénommée « Programme d'Intérêt Général Habitat Dégradé » (PIG HD) de Lyon 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> Est, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> porte sur les immeubles indignes, dégradés ou très vétustes situés dans ces secteurs (30 immeubles (250 logements). Elle se concrétise par une convention d'opération de 5 ans à compter du 20 février 2013, entre la Ville de Lyon, l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et le Grand Lyon.

Le précédent Conseil municipal a approuvé, en décembre 2012, les modalités de participation de la Ville de Lyon au marché de suivi-animation confié pour 5 années (2011-2016) à une équipe de maîtrise d'œuvre conduite par Urbanis. Le Grand Lyon reconduit cette mission dans le cadre d'un appel d'offres pour une période d'un an, reconductible deux fois une année. Cela permettra à l'équipe de poursuivre l'animation du dispositif jusqu'au terme du PIG (fin 2017) et éventuellement d'assurer un accompagnement post-opérationnel ultérieurement. La Ville de Lyon est donc sollicitée pour maintenir sa participation au financement de cette mission.

Le projet de convention de participation financière, joint au rapport, a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Ville de Lyon au titre de l'année 2017. Le montant global prévisionnel des coûts d'animation du PIG est fixé à 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC par an.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.312 – Lyon 6e - Mise à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon au profit du SYTRAL d'une partie du parking de la place de l'Europe sis 128, rue Garibaldi à Lyon 6e comme base de vie chantier – EI 06063**

M. LAUPIES présente ce dossier.

Il indique qu'il s'agit d'approuver la mise à disposition d'une partie du parking de la place de l'Europe, soit 960 m<sup>2</sup> en faveur du SYTRAL pour établir la base vie de la ligne C3. Compte tenu des objectifs de service public poursuivis par celui-ci, une convention temporaire de mise à disposition à titre gratuit est consentie du 29.08.2016 au 30.06.2019.

Il serait nécessaire d'adopter les décisions suivantes : la gratuité de mise à disposition de la parcelle BI 267 sise 128, rue Garibaldi à Lyon 6<sup>e</sup> par la Ville de Lyon au profit du SYTRAL et d'autoriser le Maire de Lyon à procéder à l'exécution de la présente délibération.

M. LAUPIES souligne qu'il est demandé de délibérer et voter pour un projet qui est effectif depuis le 29 Août et qui a fait l'objet d'un passage en force du SYTRAL, fin juillet.

Une fois encore le SYTRAL ignore les élus du 6<sup>e</sup> arrondissement et les riverains du chantier choisissant et distillant ses seules informations sur ce chantier de façon indirecte ou par voie de presse.

Dans la convention ne figure aucune ligne sur la remise en état à l'issue des travaux. L'article 9 est en l'espèce plutôt inquiétant indiquant « l'occupant remettra le terrain dans l'état initial. »

M. LAUPIES ose espérer qu'il ne recreusera pas les quelques trous bouchés lors de son installation !

Il souligne que pour ces raisons, ils ne prendront pas part au vote devant ces passages en force successifs et le manque de concertation du SYTRAL.

M. DAVID souhaite une précision sur le dossier. On parle d'une mise à disposition à titre gratuit de la place mais c'est le propriétaire qui peut le faire. Il lui semble se souvenir que ce terrain est propriété des Hospices Civils de Lyon. Le propriétaire est-il d'accord ? Il pense, toutefois, qu'il y a un problème de fond sur ce sujet.

M. LAUPIES dit qu'une convention a été signée avec la Ville.

M. AUGOYARD indique pour faire plus simple que le Maire de Lyon devrait demander au Président du Conseil de surveillance des HCL s'il est d'accord, qui demandera lui-même au Président de la Métropole de Lyon, qui à son tour le fera auprès du Sénateur du Rhône s'il a le temps.

**Le Groupe M. HAVARD Génération Lyon 6<sup>e</sup>, M.HEKIMIAN s'abstiennent.**

**Mmes SERVIEN, HAZERAN votent POUR.**

**LE RAPPORT EST ADOPTE.**

**Rapport 06.16.313 – Approbation d'un nouveau dispositif de classification des rues pour l'occupation commerciale du domaine public**

M. BRUN est rapporteur de ce dossier.

La Ville a accompagné et soutenu, par une politique volontariste, l'accroissement très important du nombre de terrasses. En effet, celles-ci permettent de dynamiser l'activité économique des restaurants, débitants de boissons et plus largement des métiers de bouche.

Depuis les années 1990, le territoire est divisé en 3 zones commerciales reposant sur plusieurs facteurs de commercialité : flux, diversité commerciale, potentiel touristique, équipement urbain et accessibilité. Les redevances d'occupation du domaine public sont donc différentes dans les trois zones, calculées en fonction des critères qui les caractérisent, avec un tarif croissant de la zone 3 à la zone 1.

Aujourd'hui, la Ville de Lyon a recensé 3.803 terrasses (pour 1.460 en 2004), et cette politique de développement accompagne les différents travaux d'aménagement engagés, que ce soit la création du quartier Confluence, les réaménagements des places centrales et celui de l'axe Garibaldi,...etc.

Face à ces mutations, la ville de LYON a jugé opportun d'adapter le dispositif qui prévalait jusqu'à présent, pour être en cohérence avec l'évolution démographique et économique, en révisant le périmètre des zones, et en créant une zone supplémentaire et un tarif Place par zone.

Dans le projet, soumis aujourd'hui, il est énoncé que « *dans le cadre de l'évolution du zonage, les tarifs des zones 1 et 2 demeurent inchangés* »

Une lecture attentive des dispositions soumises au conseil démontre l'inexactitude de ces dires : en effet, en catégorie 1, le droit annuel actuel est de 170,50 € par m<sup>2</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, les nouvelles dispositions porteraient ce droit à 184,14 €, soit une augmentation de 8%.

En catégorie 2, le droit annuel actuel est de 160,10 €, et à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, il passerait à 171,32 €, soit une augmentation de 7%.

Il estime qu'avant même de poursuivre plus avant sur l'opportunité ou non d'une classification supplémentaire, il faut prendre en compte les difficultés croissantes des commerçants de proximité, touchés au quotidien par une hausse de leurs charges incompressibles face à une réduction des dépenses de leur clientèle.

De plus, spécifiquement à Lyon, le commerce de proximité va être indéniablement et gravement impacté par une réduction drastique des festivités de fin d'année.

C'est pourquoi, en sa qualité d'adjoint délégué au Commerce et à l'Artisanat, il ne lui est pas possible d'accepter, en l'état actuel, ces nouvelles dispositions.

En conséquence, il demande de prononcer un vote négatif à l'encontre des propositions qui sont soumises.

**Le Groupe M. HAVARD Génération Lyon 6<sup>e</sup>, M.HEKIMIAN votent CONTRE.**

**Mmes SERVIEN, HAZERAN votent POUR.**

**LE RAPPORT EST REJETE.**

**Rapport 06.16.314 – Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2016 : attributions de subventions d'un montant total de 163 043,00 euros (illuminations) et 23 313,00 euros (animations) aux associations de commerçants- Approbation de conventions**

M. BRUN est rapporteur de ce dossier.

La Ville de Lyon a pris en compte les demandes des associations désireuses de participer aux manifestations de fin d'année qui seront bien minorées pour des raisons de sécurité et pour l'application d'un principe de précaution bien compréhensible.

Il que la mise en lumière des rues pourra être effectuée à partir 18 novembre 2016, la date d'extinction étant fixée au 8 janvier 2017 inclus.

Le montant total des subventions versé au titre des illuminations est de 163 043 € pour la mise en place des décorations lumineuses et il précise que pour le 6<sup>ème</sup> arrondissement le montant est de 48 507 €.

Association	Siège Social	Montant de l'avance sur subvention en €
Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche	33 rue Bossuet – 69006 LYON	14 512
Vitton Actions	33 rue Bossuet – 69006 LYON	2 400
Lafayette Commerces	15 cours Lafayette – 69006 LYON	8 043
Union des commerçants Tête d'Or (UCTO)	36 rue Tête d'Or – 69006 LYON	2 709
Carré Foch	58 avenue Maréchal Foch – 69006 LYON	3 850
Association des commerçants Saxe Saint Pothin	10 avenue de Saxe – 69006 LYON	16 993

Il ajoute que pour les animations le montant prévu de 23 313 € avec un montant de subventions pour le 6<sup>e</sup> arrondissement de 2636 €.

Association	Siège Social	Montant de la subvention en €
Association des commerçants Saxe Saint Pothin	10 avenue de Saxe – 69006 LYON	1 935
Union des commerçants Tête d'Or (UCTO)	36 rue Tête d'Or – 69006 LYON	701

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.315 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 22 480 euros - Approbation et autorisation de signer une convention**

Mme ROBIN rapporte ce projet de délibération.

L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et à mobilité réduite à participer à la vie sociale et de lutter contre leur solitude et leur dépendance en leur proposant des sorties ludiques ou culturelles.

Différentes associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles que la ville entend soutenir pour un montant global de 22 480 euros €.

Pour le 6<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'allouer :

Dans le cadre des ACTIONS ET ANIMATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES et PROTECTION DE LA SANTE :

- le CGMS se voit attribuer une subvention de 1 000 € pour les séjours en septembre et octobre 2016 en complément des 1 900 € pour les sorties d'été.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.316 – Approbation d'une convention pluriannuelle de partenariat avec l'Agence Nationale des Solidarité Actives (ANSA) pour la mise en œuvre conjointe du programme national "Parler Bambin" et le versement d'une subvention de fonctionnement.**

Mme GRAZIANI présente ce dossier.

Il s'agit de l'approbation d'une convention pluriannuelle définissant les conditions du partenariat entre la Ville et l'ANSA (Agence Nationale des Solidarité Actives) qui coordonne le Programme national de diffusion de « Parler Bambin », sur la période 2016-2020.

Elle indique que ce dossier présenté en commission Petite Enfance le 25 octobre 2016. Il était question de 4 arrondissements retenus dans les 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> pour participer à ce programme et deux autres arrondissements devaient être rajoutés mais la présentation doit se faire le 15 novembre soit après le vote de la délibération. Or, on ne sait pas exactement de quoi cela traite.

Par ailleurs, elle a appris très récemment en début de semaine qu'aucune structure du 6<sup>ème</sup> n'est concernée par ce programme. Elle trouve frustrant qu'une fois de plus le 6<sup>e</sup> ne soit pas concerné par le programme, l'arrondissement n'ayant jamais droit à rien.

Mme GRAZIANI propose donc aux élus de s'abstenir sur ce dossier.

**Le Groupe M. HAVARD Génération Lyon 6<sup>e</sup>, M.HEKIMIAN s'abstiennent.**

**Mmes SERVIEN, HAZERAN votent POUR.**

**LE RAPPORT EST ADOPTE.**

**Rapport 06.16.317 – Autorisation de signer l'avenant n° 1 au Contrat Enfance et Jeunesse 3<sup>e</sup> génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2016**

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce projet de délibération.

Elle souligne qu'il s'agit de la signature d'un avenant à un contrat déjà signé le 3<sup>e</sup> Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018 qui rendra éligibles les nouvelles actions au financement spécifique du Contrat Enfance Jeunesse.

Elle souhaite que soit donné un avis favorable à la délibération.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.318 – Attribution d'une subvention d'investissement de 11 850 euros en faveur de l'Association "Merlin Pinpin" pour la crèche parentale "Merlin Pinpin", sise 19 rue Barrême à Lyon 6<sup>e</sup>, pour l'achat de mobilier - Approbation et autorisation de signature d'une convention**

Mme GRAZIANI rapporte ce dossier.

Il s'agit ici de l'attribution d'une subvention pour une Association « Merlin Pinpin » qui gère la crèche parentale située 19 rue Barrême à Lyon 6<sup>e</sup>. Celle-ci a fait une demande de subvention d'équipement pour renouveler du mobilier pour la salle du personnel, du mobilier enfant et acheter une structure de psychomotricité.

Il est prévu une participation de la ville de 11 850 €.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.16.319 – Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association CARGO pour l'organisation de l'événement "Tigaly", du 14 au 17 avril 2017.**

M. SIMOND est rapporteur de ce projet de délibération.

Il indique que tous les deux ans, l'Association Cargo organise un Tournoi International Gay de Lyon. Il se déroulera du vendredi 14 avril au lundi 17 avril 2017. Il se veut ouvert à toutes et tous et c'est la 7<sup>e</sup> édition de l'événement « Tigaly ». Plusieurs sites sportifs seront utilisés.

L'Association Cargo (Cercle Associatif Rhônealpin Gay Omnisports) propose la pratique de 6 disciplines sportives différentes. Elle accueille les sportives et sportifs de Lyon et sa région de tout niveau et tout âge.

C'est un budget prévisionnel de presque 100 000 €, ce qui est dans la moyenne d'autres événements sportifs sachant que ce sont plus de 1400 personnes qui sont attendues. M. SIMOND précise que la ville de Lyon n'a pas augmenté sa participation qui reste à 5 000 €. Elle met à disposition de sites sportifs.

Sur le plan technique, le gymnase Bellecombe demandé par l'association ne fait pas partie des sites sélectionnés. En effet, le CLAR organise un championnat le week-end en question et ils sont prioritaires sur ce site. M. SIMOND attend le retour de la ville à ce sujet.

L'association souhaite l'ouverture et l'acceptation des différences, participant ainsi à l'évolution des mentalités. Dans le cadre de ses délégations, M.SIMOND reste toujours particulièrement attentif aux actions permettant le vivre ensemble.

M. HEKIMIAN a déjà eu l'occasion de s'exprimer à ce sujet précédemment. Il estime qu'il n'est pas opportun de mélanger les valeurs universelles du sport avec le communautarisme.

La lecture du projet est de faire accepter les différences. Il ne voit pas en quoi les homosexuels seraient différents ou il faut lui expliquer en quoi ils le seraient. Il ne pense pas que cela soit un critère pertinent pour conduire des actions. Les orientations sexuelles des uns et des autres n'intéressent personne. Soit on les considère comme tout le monde et il n'y a pas lieu de mener de telles actions. Ils se joignent alors à d'autres pour créer des événements sportifs, et cela est cohérent. Si, au contraire, c'est pour le caractère orientation sexuelle, il vote contre.

Mme HAZERAN aimerait avoir plus d'informations sur CARGO car elle en manque.

M. SIMOND rappelle que c'est un club de sport, plus spécifiquement destiné aux personnes homosexuelles mais néanmoins ouverte à tous. Le discours de M. HEKIMIAN est plaisant à entendre mais dire qu'il n'y a pas de différence entre hétérosexuels et homosexuels, n'est pas la réalité sur le terrain. C'est la communauté qui subit le plus d'agressions verbales et physiques en France. L'acceptation n'est pas encore là. Ceci est un geste fort pour une égalité de tous.

M. BLACHE indique que ce dossier porte sur un projet sportif.

Mme DARBON indique que les mises à disposition sont gratuites sauf dans le 3<sup>e</sup> arrondissement et que le précédent événement n'avait accueilli environ que 800 personnes. Elle considère que cela induit un certain communautarisme et pour cela, elle s'exprime contre le dossier.

M. DAVID se demande pourquoi on devrait faire une spécificité pour les homosexuels alors que le sport doit réunir tout le monde. Il se prononce donc contre.

M. AUGOYARD trouve qu'il faut dépassionner le débat. Différents événements sportifs sont prévus et celui-ci en fait partie. Il faut qu'il y ait cette possibilité d'égalité de tous.

**Ms. BLACHE, LAFOND, Mmes BARNY de ROMANET, TRIBALAT s'abstiennent.**

**Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mmes ROBIN, DARBON, Ms. DAVID, BOUZARD, M. BREAUD, M. HEKIMIAN se prononcent CONTRE.**

**Mme CROIZIER, M. BRUN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme LEVY, Mme NACHURY, Mme BALAS Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. AUGOYARD Mme HAZERAN, se prononcent POUR.**

**LE RAPPORT EST ADOPTE.**

**Rapport 06.16.320 – Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Attribution de subventions et approbation de conventions de parrainage.**

M. SIMOND présente ce dossier.

"La Ville de Lyon a mis en place en 2013 l'opération « RIO 2016 », destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais ayant le potentiel de représenter la France aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016.

A travers les résultats obtenus dans leur discipline respective, ces sportifs ont contribué au rayonnement de la Ville de Lyon à l'échelle nationale et internationale et comme leur pratique nécessite un investissement souvent très lourd une convention de parrainage sera signée avec chacun d'entre eux.

Douze sportifs et sportives lyonnais(es) sélectionné(e)s pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio sont concernés et recevront une prime de participation de 7 500 €.

Parmi ceux-ci deux sportives du 6<sup>e</sup> arrondissement :

- Cécile DEMAUDE du MASQUE DE FER Handisport Escrime paralympique,
- Auriane MALLO - LYON EPEE METROPOLE Escrime Epée.

Il ajoute qu'une autre prime sera versée début 2017 pour les athlètes ayant obtenu une médaille à RIO de 15 000 € pour l'or, 10 000 € pour l'argent et 5 000€ pour le bronze.

Il souligne que différents media ont évoqué les difficultés et la précarité dans laquelle se trouvent certains sportifs. L'avenir pour ces championnes et champions est incertain.

Il estime qu'ils nous ont fait rêver. Ils ont fait rayonner la France et la Ville de Lyon. Il trouve cette aide complémentaire totalement justifiée. Il aimerait voir plus de sociétés privées les soutenir par le biais du mécénat. Etre à leur côté serait tout à leur honneur.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon - Année 2015 - Adoption du Schéma de Promotion des Achats Responsables – SPAR- pour la Ville de Lyon**

Mme CROIZIER informe les élus.

Les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire un rapport sur la situation en matière de DD (Décret du 17 juin 2011).

Ce rapport suit le cadre de référence proposé et traite des cinq axes suivants :

- Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
- Epanouissement de tous les êtres humains.

Chacun de ces axes est illustré par les 13 thématiques « développement durable » définies par les services de la Ville. Ces thématiques sont les suivantes :

- Solidarité et Cohésion Sociale
- Santé – Environnement
- Tranquillité – Prévention
- Participation citoyenne
- Biodiversité - Espaces Verts et Nature
- Economie Durable- Commande responsable
- Maîtrise de l'énergie - Réduction des gaz à effet de serre
- Mobilité
- Enfance – Education
- Développement Culturel
- Egalité et diversité
- Sensibilisation, Education, Formation

- Emploi et insertion

Pour l'année 2015, 4 actions peuvent être particulièrement soulignées :

- le lancement de l'Université citoyenne, proposé aux conseillers de quartier.
- le développement de la nature en ville et l'organisation du Festival de la Rose
- l'obtention du label Cit'ergie, label européen piloté par l'ADEME, label de « bonne conduite » qui récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et/ou climatique de la collectivité.
- Et enfin, le passage à 200 labellisés Lyon Ville Equitable et Durable.

Par ailleurs, cette année, le rapport développement durable est couplé avec le Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR) pour une promotion et une adoption d'objectifs en matière d'achats responsables.

Cette obligation réglementaire est issue de la loi de 2014 relative à l'Economie Sociale et solidaire pour les collectivités dont le montant total annuel d'achats dépasse 100 millions d'euros hors taxe.

Il s'agit de balayer les achats de la ville à travers les 7 objectifs suivants :

1. Insertion :
2. Handicap
3. Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité :
4. Economie durable :
5. Environnement et santé :
6. Qualité environnementale et sanitaire des bâtiments :
7. Maîtrise de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Elle propose donc de prendre acte de la communication du rapport annuel 2014 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon et d'adopte le Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR) pour la Ville de Lyon.

\* \*

### **Questions diverses.**

M. BLACHE souhaite revenir sur le terrible accident qui s'est produit dans la nuit du 23 au 24 octobre 2016 à l'intersection des Cours Garibaldi et Vitton. Une jeune femme de 28 ans a perdu la vie et une autre a été grièvement blessée par un fou. Une autre personne est, elle aussi, choquée. C'est le conducteur du véhicule qui a été projeté sur la jeune femme et les a percutées.

M. BLACHE a reçu les parents de la jeune femme la semaine dernière. Il a transmis aux parents de celle-ci, très courageux, le soutien de tous les habitants et des élus de l'arrondissement. Cela a soulevé une très vive émotion devant cette terrible injustice. Tout cela, pour un « dingue » avec un casier judiciaire, conduisant sans permis.

Ce terrible événement a permis de relancer le débat sur le cours Vitton et notamment sur les moyens d'apaiser la vitesse.

Mme HAZERAN demande s'il n'est pas possible d'étendre la zone 30 à tout l'arrondissement plutôt que de le faire par petits bouts.

M. AUGOYARD s'associe aux mots de M. le Maire et partage l'émotion de tous. Toutefois, elle ne doit pas empêcher de garder une vision globale de l'action à mener. Le responsable de l'accident n'est pas une personne comme ceux qui respectent les règles, quelles que soient les mesures prises, rien n'aurait évité ce qui s'est passé, on ne peut rien contre l'imbécillité humaine. Quelles que soient les solutions envisagées : feu de signalisation, zone 30 pour des personnes qui n'obéissent pas aux règles de la majorité des citoyens, tout cela aurait été vain face à un tel comportement.

Le propre de l'action publique est de garder le recul nécessaire pour prendre les décisions à moyen et long terme afin, dans le cas présent d'apaiser la vitesse quel que soit le mode envisagé et que cela se fasse dans le respect. Seule une approche globale qui ne soit pas basée sur l'émotionnel peut permettre la prise en compte de tous les paramètres. Ce qui serait pire, serait d'agir dans l'urgence pour finalement ne rien faire.

M. LAFOND indique qu'il est prévu de mettre des radars afin de passer à une action plus coercitive que de sensibilisation. Il considère lui aussi qu'il faut se garder d'agir dans l'urgence.

M. BLACHE souligne que toutes les rues peuvent être accidentogènes. Le traitement de ces problèmes mérite de prendre différentes données en considération si on ne veut pas parvenir à un effet inverse. Etendre les zones 30 de partout pourrait se révéler contre-productif, créant des bouchons, ce qui induirait un énervement, engendrant un regain de vitesse.

M. BLACHE annonce l'ouverture de Lyon village des neiges pour une durée de trois jours jusqu'au dimanche inclus. Il y aura une retraite aux flambeaux, une tartiflette géante, une patinoire, des chiens de traîneaux.

M. DAVID souhaite savoir ce qu'il en sera pour les festivités du 8 décembre 2016.

Aucun événement n'est prévu dans le 6<sup>ème</sup>. Les festivités se tiendront uniquement en centre ville, une zone sera délimitée, un peu sur le modèle de l'Euro, type « fan zone ». 450 personnes sont prévues pour la sécurité.

\* \*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.*

*La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 28 novembre 2016 à 18h30.*